

***LE DÉNEIGEMENT***  
***À LA VILLE DE RIMOUSKI***

***2016***

***SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS***

# Le territoire ( les rues)

Longueur en kilomètres

	Régie	Contrat	Total
Rimouski	347	78	425
MTQ			83
Non déneigées			35
<b>Total</b>	<b>347</b>	<b>78</b>	<b>530</b>

81 % en régie (347/425 km)

# Plan des rues à déneiger par secteur

Pour une intervention rapide et efficace la ville est divisée en secteur (les secteurs sont révisés annuellement).

30 secteurs soit:

En régie :

26 secteurs  
(incluant l'aéroport)

À contrat :

4 secteurs  
Ste-Blandine(2)  
Le Bic, Ste-Odile

# Plan des secteurs de déneigement



Ville de  
rimouski

IDENTIFICATION DES SECTEURS  
DE DÉNEIGEMENT

Échelle 1:5000

10/01/2011

# Le territoire (les trottoirs et sentiers)

Longueur de 160 kilomètres, soit:

Trottoirs et sentiers déneigés

110 km au total



# Plan des trottoirs et sentiers à déneiger



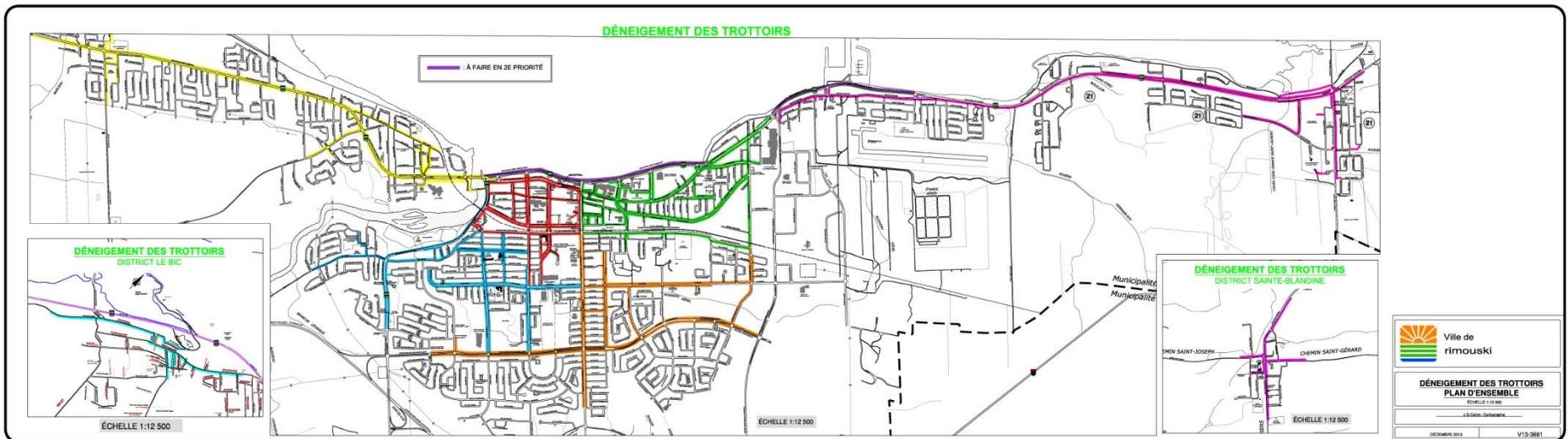
Pour une plus grande efficacité de déploiement des équipements de déneigement les trottoirs à déneiger sont divisés en secteur à partir de la liste de priorité établie par le conseil municipal. Les secteurs sont révisés annuellement.



En régie :                      8 secteurs



# Déneigement des trottoirs



# Les stationnements

Nombre :	42
En régie :	épandage, enlèvement de la neige inspection des surfaces 7 déblaiement
À contrat :	35 déblaiement (mise en tas)

# Les bornes d'incendie

Nombre : 1850

En régie : 100 (Ste-Blandine, Le Bic)

À contrat : 1750

Le délai maximal pour déneiger les bornes d'incendie est de **48 hrs**. L'inspection et les interventions auprès des entrepreneurs se fait en régie.

# Ressources pour l'exécution des travaux

## En régie pour l'ensemble du territoire:

- ❖ 6 contremaîtres répartis sur 2 quarts de travail (dimanche 16h au vendredi 16h45)
- ❖ 80 à 90 employés manuels sur 2 quarts de travail
- ❖ 8 épandeurs (avec GPS)
- ❖ 26 chasse-neiges
- ❖ 3 niveleuses (dont 1 en location)
- ❖ 8 chenillards à trottoir muni de sableuses et de GPS
- ❖ 8 souffleurs
- ❖ 6 tracteurs chargeurs

# Ressources pour l'exécution des travaux

## État de la main d'œuvre

- ❖ D'ici 3 ans, 60% seront de nouveaux opérateurs
- ❖ Opérateurs peu expérimentés
- ❖ Conciliation travail/famille ... un défi!
- ❖ Loi sur les règles de conduites SAAQ

# Systeme GPS

Le systeme avec GPS permet de connaître :

- ❖ La position du vehicule en temps reel
- ❖ Le travail effectue
- ❖ La vitesse du vehicule

Il permet de planifier le travail à faire, répondre aux contribuables et sert de référence en cas de réclamation.

# Sentiers piétonniers

Nombre : environ 60  
(excluant la plupart des accès à différents parcs)

Largeur : la majorité des sentiers ont 1,8 mètres de largeur  
et se situent en bordure de résidences, haies, terrains

# Problématiques liées aux sentiers

- ❖ Étroitesse du sentier
- ❖ Pente, escalier
- ❖ Manque d'espace pour mettre la neige
- ❖ Difficulté de déneigement





# Les préparatifs à l'hiver

- a) Inspection, réparation et vérification de toute la machinerie
- b) Installation de marqueurs, et indication de route non déneigée l'hiver (3 à 4 semaines de préparation)
- c) Rencontre de tout le personnel (plan de match)
- d) Diverses formations (ex. : signaleurs, machinerie, aéroport, etc.)
- e) Rencontre des entrepreneurs (secteurs, bornes-d'incendie)
- f) Revue des secteurs à déneiger (rues et trottoirs)

# POLITIQUE DE DÉNEIGEMENT

## Objectifs

Ce plan vise :

- À harmoniser le déneigement sur l'ensemble du territoire de la ville de Rimouski en minimisant les impacts négatifs sur l'environnement.
- À assurer aux usagers des déplacements sécuritaires en période hivernale sur les trottoirs municipaux et les voies de circulation, et ce, au meilleur coût possible, en tenant compte des conditions climatiques de notre région.

## La surveillance du réseau

Contremaître 24 h / 24 h du dimanche 16h au vendredi 16h45 et de garde vendredi 16h45 à dimanche 16h (du 15 novembre au 15 avril) :

- S'assure du bon état du réseau (neige, congères, glace, présence d'eau, etc.)
- Fait appel au personnel requis et met en place les opérations appropriées
- Répond aux plaintes et requêtes

## La surveillance du réseau (suite)

- Inspecte les rues, trottoirs, l'aéroport etc.
- Prend connaissance des rapports météorologique (3 par jour minimum)

## Annnonce d'une tempête (mise en alerte)

- Rencontre pour la planification du déploiement des effectifs suivant la quantité de neige prévue en tenant compte de la situation actuelle (adaptation), de la journée et de l'heure
- Préparation de la machinerie (installation des équipements, grattes et ailes de côté)
- Vérification des activités sur le territoire (congrès, Océanic, etc.)
- Vérification des divers équipements (charrue, lames, etc.)
- Appels téléphoniques aux entrepreneurs
- Vérification du sel et de la criblure disponibles

# Fondants et abrasifs



## L'épandage

- Sortie des épandeurs dès le début d'une précipitation afin d'entretenir les côtes, les courbes prononcées, les artères principales, les arrêts obligatoires et les feux de circulation.



# Déneigement des voies de circulations, des trottoirs et des sentiers

## Le déblaiement

- Le déblaiement débute à environ 2,5 cm de neige au sol pour les priorités 1, ensuite dans les autres secteurs de la ville.
- Pour les précipitations de moins de 20 cm des secteurs pourront être regroupés ensemble dépendamment de l'intensité et de la durée de la précipitation.
- Pour des précipitations de 20 cm et plus il y aura un véhicule par secteur (30 secteurs).
- Durant les opérations de déblaiement un surveillant peut être embauché pour faire la surveillance des entreprises privées et des particuliers concernant le dépôt de neige dans les rues et sur les trottoirs .

## Déneigement des voies de circulations, des trottoirs et des sentiers (suite)

Lors des opérations de déblaiement on va:

- Suivre continuellement la progression de la tempête et des rapports météorologiques pour prévoir et planifier les interventions à réaliser et surveiller si des artères doivent être fermées
- Prioriser le déneigement près de l'hôpital, des écoles et des artères commerciales
- Prioriser le déneigement des trottoirs aux mêmes endroits
- Planifier les changements de quarts de travail et s'assurer que les employés pourront se rendre au travail
- Aviser les opérateurs d'informer leur remplaçant de l'endroit où ils devront reprendre le travail

Note : Le déblaiement des trottoirs (**liste approuvée par le conseil**) – ouverture avec un souffleur au besoin.

# Déneigement des voies de circulations, des trottoirs et des sentiers (suite)

PRIORITÉ	TYPE DE VOIES DE CIRCULATION
1	Boulevards, artères principales et routes collectrices  Rues collectrices des secteurs résidentiels, commerciaux, institutionnels, industriels et endroits stratégiques <sup>1</sup>
2	Rues et routes secondaires, rues des secteurs résidentiels  Rues et routes à faible circulation, ruelles, culs-de-sac

**Voir Annexe A**

<sup>[1]</sup> Les endroits stratégiques sont des endroits spécifiques sur tous les types de voies de circulation où une intervention est requise sur une courte distance pour des raisons de sécurité : courbes dangereuses, intersections dangereuses, ponts, pentes abruptes et conception particulière de route.

# Déneigement des voies de circulations, des trottoirs et des sentiers (suite)

Notamment, les facteurs suivants sont considérés dans la priorité 1 des voies de circulations :

- Présence d'institutions d'enseignement
- Présence d'hôpital et de services de santé
- Présence de commerces
- Densité de déplacement et espace restreint
- Circuits de Citébus

# Déneigement des voies de circulations, des trottoirs et des sentiers (suite)

PRIORITÉ	TYPE DE TROTTOIRS ET SENTIERS
1	Trottoirs et sentiers piétonniers des secteurs et artères principales
2	Trottoirs des secteurs commerciaux Trottoirs des secteurs résidentiels Sentiers piétonniers interquartiers

**Voir Annexe B**

## Déneigement des voies de circulations, des trottoirs et des sentiers (suite)

Les critères utilisés afin d'établir le niveau de service de priorité 1 des trottoirs tiennent compte des services à la population :

- Présence d'écoles ou de corridors scolaires
- Présence d'hôpitaux ou de services de santé
- Présence de commerces
- Activités de loisirs et de culture ou déplacements actifs
- Présence de résidences pour personnes âgées
- Densité de déplacement
- Circuits de Citébus

## Enlèvement de la neige

1. Une fois la tempête terminée nous procédons à l'enlèvement des équipements sur les camions et débutons l'opération chargement de la neige.

○ Priorité : hôpital, CLSC, écoles, zones commerciales

○ Priorité : **liste approuvée par le conseil** (jour / nuit)  
Voir Annexe A

○ Jusqu'à 10 jours à 4 équipes pour faire toutes les rues

○ Certains trottoirs sont ouverts lors du ramassage, ex.: rue Sainte-Thérèse

○ Ramassage dans les stationnements

○ Soufflage dans certaines rues

**2. Priorisé le soufflage de la neige sur les terrains privés.**



## Déglçage

Des opérations de déglçage ont lieu lorsque la neige qui recouvre les voies de circulation et les trottoirs risque d'empêcher la bonne circulation des usagers ou lorsqu'elle forme des nids-de-poule ou des ondulations.

Également, au printemps ou lors de redoux, de telles opérations sont effectuées afin de dégager les puisards de rue et de favoriser l'écoulement des eaux.

## Déglçage (suite)

### Les périodes de redoux

- Lors de périodes de redoux il faut procéder au nettoyage de nombreux puisards en commençant par ceux situés à des endroits critiques (infiltration d'eau, sécurité des usagers).
- Parfois il est nécessaire de mettre à l'œuvre des équipes pour boucher des trous dans la chaussée .
- Il faut suivre les prévisions météos afin de procéder rapidement à un nouvel épandage.

### Soufflage de l'ensemble du réseau

Quelques fois par hiver, suivant les précipitations, lorsque les rues sont trop étroites il faut procéder au soufflage de celles-ci.

# Problématiques rencontrées

Différentes problématiques sont rencontrées:

- Les vents (congères, visibilité réduite)
- Le trafic (heures de pointe)
- Les dépôts de neige dans les rues, les trottoirs, sur les bornes d'incendie par particuliers et entreprises
- Les automobiles stationnées dans les rues de jour (empêchant le bon déneigement ou bloquant la rue)
- Les automobiles stationnées dans les rues la nuit
- Les bris de machinerie

# La réglementation

- **52-2002** Stationnement de nuit est interdit du 1<sup>er</sup> novembre au 15 avril, entre 23 h et 6 h sur les chemins publics.
- **99-2003** Interdit de déposer de la neige dans les rues et sur les trottoirs.
- **99-2003** La Ville peut déposer de la neige en bordure des terrains privés.

## Le rôle du citoyen

Le citoyen a un rôle important à jouer dans les opérations de déneigement et peut y contribuer de différentes façons, notamment :

- En n'obstruant pas la voie publique avec son véhicule lors du déneigement des rues
- En respectant l'interdiction de stationnement de nuit
- En plaçant son bac à recyclage ou à déchets en bordure de la rue et non pas sur la chaussée ou le trottoir
- En ne déposant pas la neige aux endroits interdits : rues, trottoirs, bornes d'incendie

## Le rôle du citoyen (suite)

- En installant son abri d'automobile à une distance de la bordure ou du trottoir respectant la réglementation
- En installant des protections sur les arbustes, haies, arbres
- En installant des repères visuels pour signaler ses aménagements tels que murets, escaliers, haies
- En déneigeant les toitures en pente à proximité des trottoirs

Suite à une précipitation ou à une opération de déglacage, **le dégagement de l'andain vis-à-vis les entrées de véhicule est de la responsabilité du citoyen.**

## Conclusion

- En développant sa politique de déneigement, la Ville de Rimouski s'est d'abord attardée à harmoniser ses niveaux de service sur tout son territoire. Cette harmonisation favorise l'homogénéité des résultats.
- La diffusion de ce plan vise à accroître la compréhension de tous quant aux résultats pouvant être atteints par le service de l'entretien et de la voirie de la Ville. Également, il permet d'établir des attentes réalistes et concrètes selon les diverses conditions hivernales.
- Le plan veut aussi sensibiliser le citoyen aux efforts faits par la Ville en lien avec le développement durable, notamment par la réduction des sels de voirie dans l'environnement (plus particulièrement dans ses cours d'eau) et par la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

## Conclusion (suite)

- La Ville s'est également engagée à optimiser son organisation et ses méthodes de travail ainsi qu'à effectuer ses interventions selon un ordre de priorité, et ce, afin de mieux contrôler les coûts liés aux opérations d'entretien hivernal.

Pour plus de renseignements

[www.ville.rimouski.qc.ca](http://www.ville.rimouski.qc.ca)



## QUARTIER éco-hivernal

# DÉNEIGEMENT SANS SEL DE DÉGLAÇAGE

**Merci d'adapter votre conduite.**



Ville de  
**rimouski**

# PLANIFICATION DU DÉNEIGEMENT (Quartiers éco-hivernaux)

## 2015-2016

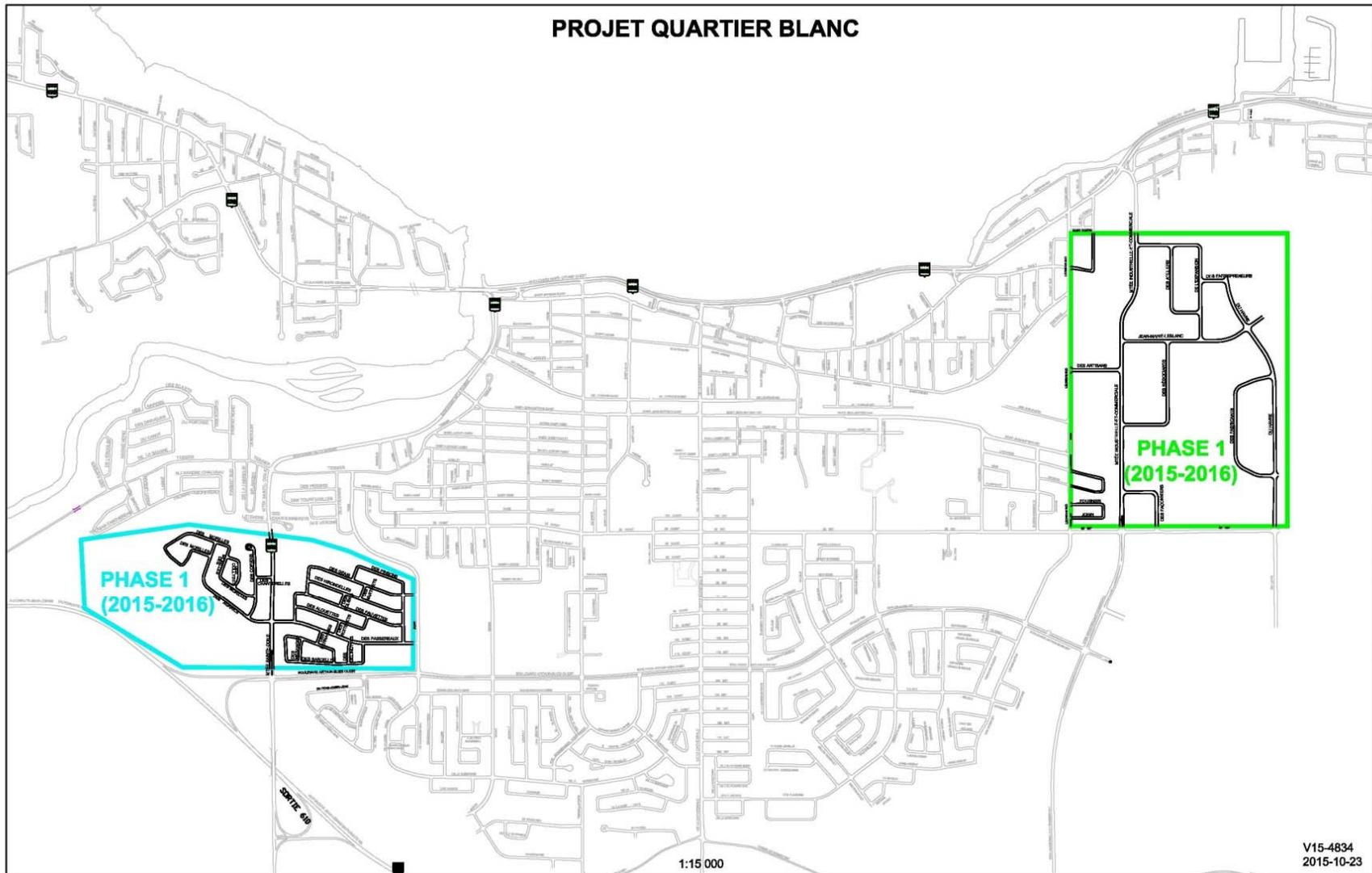
- District Sainte-Odile: oiseaux et champignons;
- District Rimouski-Est: parc industriel;
- Résultat du sondage.

## 2016-2017 Proposition

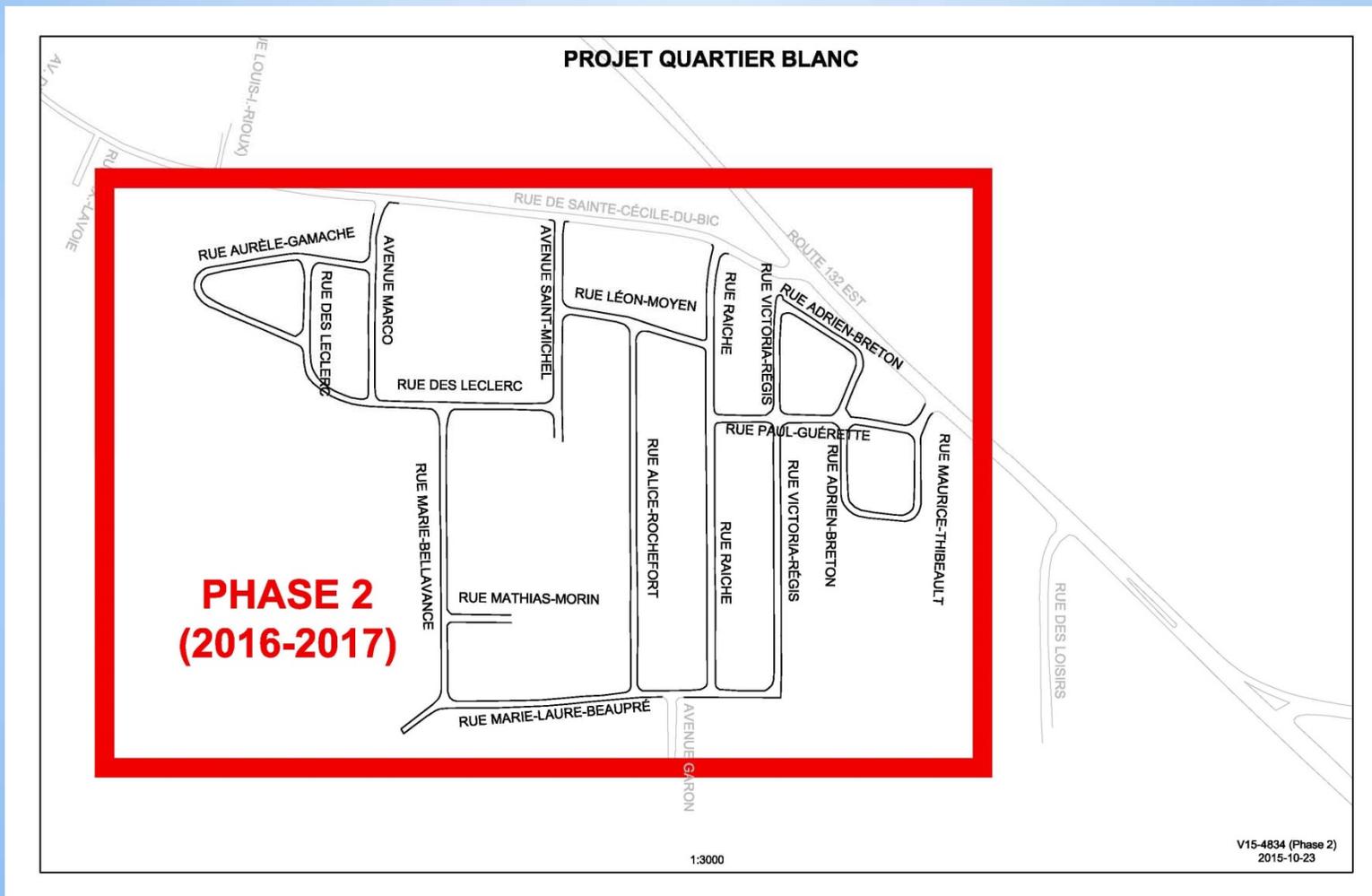
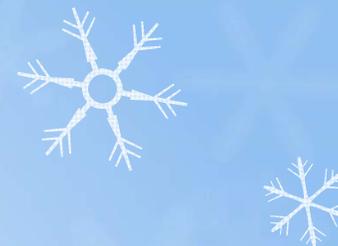
- District Le Bic: le plateau



# PLANIFICATION DU DÉNEIGEMENT (Quartiers éco-hivernaux)



# PLANIFICATION DU DÉNEIGEMENT (Quartiers éco-hivernaux)



# Questions



# ANNEXE A

- ENLÈVEMENT DE LA NEIGE DANS LES RUES  
LISTE DES PREMIÈRES PRIORITÉS  
LISTE DES DEUXIÈMES PRIORITÉS

**ENLÈVEMENT DE LA NEIGE DANS LES RUES  
 LISTE DES PREMIÈRES PRIORITÉS**
**RÉVISION 2011-11-08**

<b>ÉQUIPE A – DE JOUR</b>	
Montée Sainte-Odile	De la rue Tessier à la rue des Passereaux
Rue Tessier	De la rue Ross à la rue des Rapides
Rue Parent Nord c/o	Secteur de l'école D'Amours
Courbe de la rue des Écartis c/o	Du centre communautaire Sainte-Odile jusqu'au numéro civique 515
Boulevard Saint-Germain	Du pont à la rue de la Gare
Rue du Rocher Blanc c/e	Du boulevard Saint-Germain à l'arrêt
Montée des Saules	Du boulevard Saint-Germain à la rue des Cormiers
Rue Saint-Arsène	De la montée des Saules à la rue Bellevue
Rue Bellevue c/o	Du boulevard Saint-Germain à la rue des Épinettes
Boulevard Jessop	De la montée Industrielle-et-Commerciale à la rue Saint-Germain Est
Avenue Léonidas	De la rue Saint-Germain à la Deuxième Rue
Avenue Léonidas c/o	De la Deuxième Rue vers le sud sur environ 150 mètres
Deuxième Rue Est c/n	50 mètres à l'est de l'avenue Léonidas jusqu'à la rue Corneau <b>à la rue Robert-Baldwin</b>
Rue Moreault	De la rue Saint-Germain au Carrefour Rimouski

<b>ÉQUIPE B – DE JOUR</b>	
Boulevard Arthur-Buies	De la rue Hupé à la rue Monseigneur-Desbiens
Avenue Belzile	De la Deuxième Rue au boulevard Arthur-Buies, côté ouest
Avenue Rouleau	De la rue Saint-René au boulevard Arthur-Buies
Rue Monseigneur-Langis	Du boulevard Arthur-Buies à la rue Monseigneur-Plessis
Rue Hupé	
Sixième Rue Est	
Allée des Ursulines	
Rue Saint-Jean-Baptiste	De l'avenue Léonidas au boulevard de la Rivière
Rue Notre-Dame Est	
Rue Sainte-Ursule	
Rue Saint-Hubert	
Rue Bellavance	
Rue Saint-Pierre	De l'avenue Belzile à l'avenue Léonidas
Rue Léonard	
Rue Côté	
Rue Taché	De la rue Fiset jusqu'à la rue Boisbrillant
Boulevard René-Lepage c/s	Du magasin Jean Beaulieu au boulevard Jessop
Boulevard René-Lepage c/n	Au complet lorsque la neige est souillée <b>depuis plus de 48 h</b> (autrement, elle est soufflée)
Rue Julien-Réhel	

<b>ÉQUIPE C – DE JOUR – RIMOUSKI-EST</b>	
Rue Saint-Germain	De la montée Industrielle-et-Commerciale à la rue du Capitaine
Rue Goulet	De la rue Saint-Germain à la rue Collin- <b>voie ferrée</b>
Rue Lebrun	De la rue Saint-Germain à Pétro-Canada

<b>ÉQUIPE D – DE JOUR – POINTE-AU-PÈRE</b>	
Rue du Père-Nouvel-Sud	Du boulevard Sainte-Anne à la rue du Réanne-
Rue Richelieu	Du boulevard Sainte-Anne à la rue du Sieur

## Enlèvement de la neige dans les rues - Liste des premières priorités

ÉQUIPE A – DE NUIT – 19 h à 23 h	
Rue Jules-A.-Brillant	
Rue Saint-Edmond	
Rue Saint-Cyprien	
Rue Lepage	
Rue de l'Évêché	De l'avenue Belzile au boulevard de la Rivière
Rue Lavoie	
Rue Saint-Louis	
Rue Pierre-Saindon	
Allée du Rosaire	
Avenue Belzile	
Rue des Ursulines	
Rue Notre-Dame	De l'est des Ursulines à Belzile
Rue Légaré	
Avenue de la Cathédrale	De la rue Saint-Jean-Baptiste à la rue des Flandres
Rue Saint-Laurent Ouest	De l'avenue de la Cathédrale à la garderie
Huitième Rue Ouest	Devant l'école Élisabeth-Turgeon
Rue Sainte-Marie	De l'avenue de la Cathédrale à la rue Saint-Louis et de l'avenue Rouleau à la rue Saint-Jacques
ÉQUIPE A – DE NUIT – 0 h à 4 h	
Rue Marie-Antoinette	
Rue des Gouverneurs c/s	De la rue Julien-Réhel à la rue Marie-Antoinette
Rue Saint-Germain	De la rue Moreault à l'avenue Belzile
Rue Saint-Germain	De l'avenue Belzile à Boul. de la Rivière
Rue Vimy	
Rue des Marins	
Avenue Rouleau	Du boulevard René-Lepage à la rue Saint-René
Rue Sainte-Marie	De l'avenue Rouleau à la rue Saint-Louis
Avenue de la Cathédrale	De boulevard René-Lepage à la rue Saint-Jean-Baptiste
Rue Saint-Pierre	De l'avenue de la Cathédrale à l'avenue Belzile
Rue Saint-Denis	
Rue Saint-Paul	
Rue Saint-Édouard	
Rue Sainte-Thérèse	
Rue Saint-André	
Rue Saint-Jacques	
Rue Sainte-Anne	
Regrouper le déneigement de l'allée du Rosaire avec l'avenue Belzile, la rue Légaré, la rue Marie-Antoinette et la rue des Gouverneurs.	
ÉQUIPE B – DE NUIT	
Rue La Salle	
Rue Wilson c/o	
Rue Saint-François c/e	
Rue Saint-Émile c/s	
Rue de Verchères c/e	
Rue Montcalm c/n	
Rue Laval c/o	
Rue de Lausanne	De la rue La Salle au boulevard Henri-Bourassa à la rue du Coteau
Rue Marquis-de-Vaudreuil	De la rue de Lausanne à la rue Duquesne
Avenue Sirois	
Rue Saint-Laurent Ouest	
Rue St-Robert	
Rue Michaud	
Rue Tessier	De la rue Saint-Jean-Baptiste à l'avenue Ross
Rue Morin	
Deuxième Rue Est c/s	À l'ouest du CRBM jusqu'à l'avenue de la Cathédrale
Deuxième Rue Est et Ouest	De l'avenue de la Cathédrale à la rue Michaud <b><i>l'avenue Sirois</i></b>
Deuxième Rue Ouest	De la rue Michaud <b><i>l'avenue Sirois</i></b> à la rue Michel-Brûlé
<b><i>Rue Michel-Brûlé</i></b>	<b><i>De la Deuxième Rue à l'avenue Ross</i></b>
Rue Potvin	
Rue Ouellet	De la rue Potvin à l'avenue Rouleau
Rue Notre-Dame Ouest	
Rue Saint-Joseph Ouest	

**ENLÈVEMENT DE LA NEIGE DANS LES DISTRICTS  
 LISTE DES DEUXIÈMES PRIORITÉS**

<b>DISTRICT SAINTE-AGNÈS SUD</b>	<b>DISTRICT SAINTE-AGNÈS NORD</b>
Rue Lachance (de Sasseville à la limite est)	Rue Keable
Rue Gagnon (de Sasseville à Léonidas)	Rue Jean-Brillant
Rue du Bocage	Rue Ringuet
Rue Saint-Joseph Est	Rue Dumais
Rue Saint-Laurent Est	Rue Langevin
Rue Trépanier	Rue Blais
Rue Duchesne	Rue Fiset
	Rue Hudon
<b>DISTRICT SAINT-GERMAIN</b>	Rue Doucet
Rue Tanguay	Rue Saint-Germain Est
Rue Drapeau	Rue du Rallye (si impossible à souffler)
	Rue Saint-Eugène (si impossible à souffler)
<b>DISTRICT SAINT-PIE-X</b>	Rue Gauvreau
Première Rue Est	Rue Couillard
Troisième Rue Est	
Quatrième Rue Est	<b>DISTRICT SAINTE-ODILE</b>
Cinquième Rue Est	Rue Parent Sud et Nord
Rue Émile-Nelligan (de la 1 <sup>ère</sup> Rue à la 2 <sup>e</sup> Rue)	Rue Dumoulin
	Rue Bélanger
<b>DISTRICT NAZARETH</b>	Rue de la Fabrique
Rue Cartier	Rue Morin
Rue Champlain	Rue Gosselin
Rue Dollard Nord	Rue Saint-Antoine
Rue Pineau	
Rue Hébert	<b>DISTRICT DE RIMOUSKI-EST</b>
Rue Laurier	Rue Saint-Yves au complet
	Rue Banville (de Saint-Germain à Richard (c/ e + o)
<b>DISTRICT SAINT-ROBERT</b>	Rue Richard au complet
Rue Saint-Robert	* une section est soufflée sur les terrains
Rue Saint-René (de Saint-Louis à Louis-Panet)	Rue Roy (de Saint-Yves jusqu'à la voie ferrée –
Rue Dubé (de Rouleau à Louis-Panet)	c / e + o)
Rue Louis-Panet	Rue Collin (au complet - c / n + s)
Rue Georges-Sylvain	Rue Beaulieu (au complet - c / n + s)
Rue Ouellet (de Sirois à Georges-Sylvain)	2 <sup>e</sup> Avenue (de Saint-Germain à la rue des Voiliers
	3 <sup>e</sup> Avenue (de la rue Saint-Germain à la rue de la
Rue Romuald-Pelletier	Frégate)
	4 <sup>e</sup> Avenue (de la rue Saint-Germain à la rue du
Rue Octave	Capitaine)
<b>DISTRICT DE POINTE-AU-PÈRE</b>	
Rue Pierre-Rouleau (coin est de Sainte-Anne et	
Face au #338)	
Rue Dionne (de Sainte-Anne à du Sable)	
Rue du Sable (de Père-Nouvel à Dionne)	
Rue Réanne (de Père-Nouvel à Dionne)	
Rue du Parc (1 <sup>ère</sup> partie à partir de Père-Nouvel)	
Avenue Richelieu (du boulevard Sainte-Anne à la place	
du Baron)	

**ENLÈVEMENT DE LA NEIGE DANS LES DISTRICTS  
 LISTE DES DEUXIÈMES PRIORITÉS**
**Secteurs À SOUFFLER près des écoles**

Rue	Tronçon de rue
Huitième Rue Ouest	Côté nord le long de l'école
Avenue de la Jeunesse	Au complet

**Rues ou tronçons de rues où la Ville doit procéder à  
 L'ENLÈVEMENT DE LA NEIGE  
 lorsqu'elle ne peut plus souffler en bordures des rues ou sur les terrains**

Rue	Tronçon de rue
Rue Saint-Eugène	
Rue du Rallye	
Rue Fournier	
Rue Gagnon	À l'est de l'avenue Léonidas
Rue Émile-Nelligan	De la Deuxième Rue à la Quatrième Rue
Première Rue Ouest	
Troisième Rue Ouest	
Quatrième Rue Ouest	
Rue Saint-René	Des rues Louis-Panet à Michel-Brûlé
Rue Dubé	Des rues Louis-Panet à Michel-Brûlé
Rue Lausanne	Du boulevard Henri-Bourassa à la rue du Coteau c/n
Rue Louis-Hébert	
Rue Jean-Talon	
Différents endroits	Où il y a accumulation causée par la poudrière et la configuration des lieux

**Rues ou tronçons de rues où la Ville doit procéder au  
 SOUFFLAGE DE LA NEIGE  
 plus fréquemment afin de garder la chaussée le plus dégagé possible**

Rue	Tronçon de rue
Rue Émile-Nelligan	Entre la Deuxième Rue et la Quatrième Rue
Quatrième Rue Ouest	Entre l'avenue de la Cathédrale et la rue Émile-Nelligan
Avenue Belzile	De la Deuxième Rue au boulevard Arthur-Buies
Huitième Rue Ouest	Côté nord, le long de l'école
Rue des Écartés	Entre les rues Parent et des Rapides
Boulevard Arthur-Buies Est	De la rue Hupé à la rue Belzile
Rue Saint-Eugène	
Avenue Sirois	Du boulevard Arthur-Buies à la rue de la Normandie
Rue Monseigneur-Langis	
Rue D'Auteuil	
Avenue Ross	Entre le 367 et le 379
Dix-Huitième Rue	
Rue de l'Évêché Est	De l'est de la rue Blais à l'ouest de la rue Jean-Brillant
Avenue Ross	Du boulevard Arthur-Buies à la rue des Passereaux
Rue Pierre-Saindon	????

# ANNEXE B

- LISTE DES TROTTOIRS ET SENTIERS DÉNEIGÉS LORS DE PRÉCIPITATIONS DE NEIGE

**LISTE DES TROTTOIRS ET SENTIERS DÉNEIGÉS  
LORS DE PRÉCIPITATIONS DE NEIGE**

A	CHENILLARD _____ Secteur vert	17,00 Km
ENDROIT	DE ... À	CÔTÉ
Belzile	De la rue Saint-Jean-Baptiste Est à la rue Marie-Antoinette	Est-Ouest
Côté	Au complet	Est
D'Auteuil	De la rue Desrosiers à la rue Moreault	Ouest
De la Cathédrale	Du boulevard René-Lepage à la rue Saint-Jean-Baptiste	Est
De l'Évêché Est	De l'avenue de la Cathédrale à l'avenue Belzile	Nord
Des Gouverneurs	De la rue Marie-Antoinette à la rue Julien-Réhel	Sud
Des Ursulines	De la rue Saint-Jean-Baptiste à la rue Notre-Dame	Est – Ouest
Desrosiers	De la rue Talbot à la rue D'Auteuil	Nord
Jessop	Au complet	Nord – Sud
Jules-A.-Brillant	Au complet	Nord – Sud
Julien-Réhel	De la rue Saint-Germain Est au boulevard René-Lepage	Est - Ouest
Légaré	Au complet-Est seulement	Est
Léonard	De St-Pierre à St-Germain	Est
Léonidas	Du boulevard Jessop à 2 <sup>e</sup> Rue	Ouest
Lepage	Au complet	Ouest
Marie-Antoinette	COMPLET	Sud
Moreault	De la rue Saint-Germain jusqu'au Carrefour	Nord
Moreault	De la rue Saint-Germain à l'avenue Léonidas	Sud
Saint-Germain Est	De la rue Moreault à l'avenue de la Cathédrale	Nord
Saint-Germain Est	De l'avenue de la Cathédrale à la rue Keable, de la rue Jean-Brillant à la rue Blais, de la rue Fiset à la rue Moreault	Sud
Saint-Jean-Baptiste Est	De l'avenue Léonidas à l'avenue de la Cathédrale	Sud
Saint-Paul	Au complet	Sud
Saint-Pierre	De l'avenue de la Cathédrale à l'avenue Belzile	Sud
Saint-Pierre	De l'avenue Belzile à l'avenue Léonidas	Nord
Sentier face à la rue des Ursulines	Chevauchant le CFMG, de la rue Saint-Jean-Baptiste Est à la rue de l'Évêché Est	
St-Edmond	COMPLET	Est
Taché	De la rue Fiset à la rue Talbot	Sud
Taché	De la rue Talbot à la rue Côté	Nord
Talbot	De la rue St-Pierre à la rue Desrosiers	Ouest
Vimy	Au complet	Est – Ouest

<b>B</b>	<b>CHENILLARD _____ Secteur rouge</b>		<b>12,7 Km</b>
<b>ENDROIT</b>	<b>DE ... À</b>	<b>CÔTÉ</b>	
De la Cathédrale	Du boulevard René-Lepage à la rue Saint-Jean-Baptiste	Ouest	
De la Rivière	De la rue Saint-Jean-Baptiste à la rue Saint-Germain	Est	
De l'Évêché Ouest	De l'avenue de la Cathédrale au boulevard de la Rivière	Nord – Sud	
Hôtel de ville	Accès à l'entrée du service des Loisirs de l'Hôtel de ville	Sud	
Lavoie	Au complet	Est	
Pierre-Saindon	MOITIÉ	Nord	
Potvin	De la rue Saint-Jean-Baptiste à la rue Saint-Robert	Est	
Rouleau	Du boulevard René-Lepage à la rue de l'Évêché Ouest	Ouest	
Rouleau	Du boulevard René-Lepage à la Deuxième Rue	Est	
Sainte-Marie	De l'avenue de la Cathédrale à la rue de l'Évêché Ouest	Nord	
Sainte-Thérèse	De la rue Rouleau à la rue Saint-Louis	Sud	
Saint-Germain Ouest	De l'avenue de la Cathédrale au boulevard de la Rivière	Nord-Sud	
Saint-Jean-Baptiste Ouest	De la rue Rouleau au boulevard de la Rivière	Nord	
Saint-Louis	De la rue Saint-Germain à la rue Saint-Robert	Ouest	
Saint-Louis	De la rue Saint-Germain à la Deuxième Rue	Est	
Sentier face à la rue Saint-Louis	Vers le boulevard René-Lepage		
Sentier piétonnier	De l'hôtel de ville vers le Cégep		
St-Jean-Baptiste	Du boul. de la Rivière à l'avenue de la Cathédrale	Sud	
St-Laurent Ouest	De l'avenue Rouleau à la rue Potvin	Nord	
<b>C</b>	<b>CHENILLARD _____ Secteur bleu</b>		<b>17.9 Km</b>
<b>ENDROIT</b>	<b>DE ... À</b>	<b>CÔTÉ</b>	
De la Rivière	Du boulevard René-Lepage à la rue des Passereaux	Ouest	
De la Rivière	De la rue des Passereaux à la rue Tessier et de Seven-Up à la rue Morin	Est	
Des Écartés	Tessier au numéro civique 515	Ouest	
Deuxième Rue Ouest	De l'avenue de la Cathédrale à la rue Michel-Brûlé	Nord – Sud	
Michaud	De la rue Saint-Jean-Baptiste à la rue Saint-Robert	Ouest	
Michaud	De la rue Saint-Laurent à la Deuxième Rue	Est	
Morin	Au complet	Ouest	
Ross	Du boul. Arthur-Buies à Tessier	Est	
Rouleau	De la 2 <sup>e</sup> Rue au boulevard Arthur-Buies	Est-Ouest	
Saint-Laurent	De la rue Tessier à l'avenue Rouleau	Nord – Sud	
Sentier Complexe	Entre le boul. Arthur-Buies et 2 <sup>e</sup> Rue	–S	
Sentier Ste-Odile	De la rue des Tourterelles à la Montée Ste-Odile	–S	
Sentier St-Robert	De la rue Dubé et 2 <sup>e</sup> Rue	–S	
Sirois	De la rue Saint-Jean-Baptiste au boulevard Arthur-Buies	Ouest	
Sirois	Du boulevard Arthur-Buies à la rue Saint-Laurent	Est	
St-Robert	De Georges-Sylvain à Rouleau	Nord	
Tessier	De la rue Saint-Jean-Baptiste à la rue Saint-Laurent	Est	
Tessier	De la rue Saint-Laurent à la rue des Rapides	Nord	
Sentier complexe sportif	Du boulevard Arthur-Buies à la 2 <sup>e</sup> Rue ouest		

<b>D</b>	<b>CHENILLARD _____ Secteur jaune</b>		<b>16,5 Km</b>
<b>ENDROIT</b>	<b>DE ... À</b>	<b>CÔTÉ</b>	
Bellevue	Du boulevard Saint-Germain à la rue des Épinettes	Ouest	
Des Saules + Rocher Blanc	De la rue Plage à la rue des Cormiers	Est	
Du Marquis-de-Vaudreuil	De la rue Lausanne à la rue Duquesne	Ouest	
Écluse Price	Vers le chemin d'accès d'Hydro-Québec		
La Salle	De l'est de la rue Wilson à la limite ouest du boulevard Saint-Germain	Nord	
Lausanne	Du boulevard Saint-Germain à la rue du Coteau	Nord	
Piste cyclable	De l'écluse Price jusqu'à la rue Vanier		
René-Lepage	De l'intersection 232 au pont	Nord	
Saint-Arsène	De la rue Bellevue à la rue des Saules	Nord	
Saint-Émile	Au complet	Sud	
Saint-François	De la rue La Salle au boulevard Saint-Germain	Est	
Saint-François	Du boulevard Saint-Germain à la rue de Verchères	Ouest	
Saint-Germain (boul.)	Du pont à la rue de la Gare	Nord	
Saint-Germain (boul.)	Du pont à l'édifice des Soeurs de l'Enfant-Jésus	Sud	
Terre-plein	Reliant la rue Saint-Germain vers le boulevard de la Rivière		
Vanier	Du boulevard Saint-Germain à l'entrée du restaurant Mc Donald	Ouest	
Vanier	Du boulevard Saint-Germain à la rue de William-Price	Sud – Est	
Wilson	Du boulevard Saint-Germain à la rue La Salle	Est – Ouest	
<b>E</b>	<b>CHENILLARD _____ Secteur rose</b>		<b>10,7 Km</b>
<b>ENDROIT</b>	<b>DE ... À</b>	<b>CÔTÉ</b>	
De la Jeunesse PP	Du boulevard Sainte-Anne à la rue des Vétérans	Ouest	
Des Vétérans PP	De la rue de la Jeunesse à la rue Émilien Amiot	Nord	
Du Père-Nouvel PP	Du boulevard Sainte-Anne au sentier de la rue de l'Albatros	Est	
Goulet RE	De la rue Saint-Germain à l'école	Est	
Industrielle-et-Comm. RE	Du feu de circulation de la rue Richard à la route 132	Ouest	
Piste cyclable PP	De la rue du Père-Nouvel à la rue du Fleuve		
Rue de l'Empress PP	De la rue du Père-Nouvel jusqu'au numéro civique 322	Nord + Sud	
Rue du Réanne PP	De la rue du Père-Nouvel jusqu'au numéro civique 1002	Nord	
Sainte-Anne (boul.) PP	De la rue du Sanctuaire à Ancien Tanguay	Nord	
Sainte-Anne (boul.) PP	De la limite du district de Rimouski-Est à la rue du Sanctuaire	Sud	
Saint-Germain Est RE	De la rue Richard à la limite du district de Pointe-au-Père	Sud	
Sentier piétonnier PP	Entre la rue du Citadelle et le Pavillon multifonctionnel		
Sentier piétonnier PP	Entre la rue de l'Empress et l'école La Rose des vents		
Sentier piétonnier PP	Entre la rue de l'Eurêka et la rue du Bois-Joli		
Sentier piétonnier PP	Entre la rue de l'Albatros et la rue du Père-Nouvel		

<b>F</b>		<b>CHENILLARD</b>	<b>Secteur orange</b>	<b>22,0 Km</b>
<b>ENDROIT</b>	<b>DE ... À</b>			<b>CÔTÉ</b>
6 <sup>e</sup> Rue	De Cathédrale à Hupé			Sud
Arthur-Buies	De la montée Industrielle-et-Commerciale au centre communautaire Terrasse Arthur-Buies			Nord
Arthur-Buies	De la rue Monseigneur-Desbiens à l'avenue Léonidas			Sud
Belzile	De la 2 <sup>e</sup> Rue au Boul. Arthur-Buies			Ouest
Belzile	De Léonidas à St-Jean-Baptiste			Est
De la Cathédrale	De la rue Saint-Jean-Baptiste à la rue des Flandres			Est – Ouest
Deuxième Rue Est	De l'avenue Léonidas à la rue Hupé			Nord
Deuxième Rue Est	De l'avenue de la Cathédrale à Montée Industrielle			Sud
Hupé	De la rue Saint-Laurent au boulevard Arthur-Buies			Est – Ouest
Hupé	Du boul. Arthur-Buies à la 18 <sup>e</sup> Rue			Est
Léonidas	De la Deuxième Rue à la rue Belzile			Ouest
Mgr-Langis	AU COMPLET			Nord
Pascal-Parent	Du boul. Arthur-Buies à Belzile			Ouest
Ross	Du boul. Arthur-Buies à Major-Abbé-Huard			Est
Sentier piétonnier	De la rue Élisabeth-Turgeon à la rue Marie-Anna-Charron (BMP)			
Sirois	Du boul. Arthur-Buies à Normandie			Est
<b>G</b>	<b>À CONTRAT</b>			<b>à vérifier --- 0,55 Km</b>
<b>ENDROIT</b>	<b>DE ... À</b>			<b>CÔTÉ</b>
Escalier	Du Colisée vers le stationnement de la rue Dionne			
Sentier piétonnier	Entre la rue de Beauharnois et le marché Métro (BMP)			
Sentier piétonnier	Entre la rue de l'Évêché Est et l'avenue Belzile (Yvon Lachance)			
Sentier piétonnier	De la rue Hupé (près de la Sixième Rue) jusqu'à la rue Élisabeth-Turgeon (BMP)			
Traverse piétonnière	<b>Avenue Rouleau face au CHRR (Yvon Lachance)</b>			
<b>H</b>	<b>À CONTRAT</b>			<b>1,88 Km</b>
<b>ENDROIT</b>	<b>DE ... À</b>			<b>CÔTÉ</b>
Route des Pionniers SB	Du cimetière jusqu'au nord du n° 551			Est
Route des Pionniers SB	De la rue Saint-Joseph à la rue du Collège			Ouest
Rue du Collège SB	Au complet			Nord
Chemin Saint-Gérard SB	De la route des Pionniers à la rue Brisson			Nord
Chemin Saint-Joseph SB	De la route des Pionniers à la rue Dubé			Nord
<b>I</b>	<b>CHENILLARD</b>	<b>Secteur mauve</b>	<b>2,4 Km</b>	
<b>ENDROIT</b>	<b>DE ... À</b>			<b>CÔTÉ</b>
René-Lepage	Promenade de la mer			Nord
Promenade Rimouski-Est				
	<b>Grand total</b>	<b>à modifier -----</b>		<b>101,63 Km</b>